

**A REMETTRE AVANT LE 8 JUILLET 2021**

LESDERAILLES DUTRIEUX

Mairie de Pontrieux

1 place de la liberté

22260 PONTRIEUX

Mail : LESDERAILLES DUTRIEUX@GMAIL.COM

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FOIRE A TOUT VIDE GRENIER BROCANTE**

**DU DIMANCHE 11 JUILLET 2021 ZONE DU PORT DE PONTRIEUX SOUS CONDITION DES  
AUTORISATIONS ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEURS. PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE POUR LES EXPOSANTS ET GEL HYDROALCOOLIQUE**

NOM /PRENOM : .....

RAISON SOCIALE : .....

N° SIRET OU N° DE CARTE D'IDENTITE : .....

ADRESSE : .....

Ville..... CODE POSTAL.....

TEL : ..... Portable : .....

EMAIL : .....

NATURE DES PRODUITS VENDUS : .....

dimanche 11 juillet 2021 5€ DU METRE LINEAIRE

..... Mx5€..... =.....€.

Table non fournie, merci de venir avec votre matériel. Le marché se déroule **en extérieur**, et aussi de prévoir parasols, fixations, barnum si besoin. (Aléa météo)

Installation à partir de **6h**.

Bulletin accompagné du règlement par chèque ou espèce. **Toute inscription ne sera effective et valide qu'accompagnée du règlement par chèque ou espèce. Il n'y a pas de réservation sans le paiement. Si la brocante doit être annulée, nous vous retournerons par courrier à nos frais votre paiement d'inscription.** Date : ..... Signature :

POUR VALIDER VOTRE PARTICIPATION MERCI DE RENVoyer VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION – SIGNE, DATE et ACCOMPAGNE DE :

> Une photocopie de votre carte d'identité

> Pour les professionnels : Photocopie Extrait Kbis de moins de 3 mois ou Inscription Registre du Commerce ou Registre des Métiers ou Artisan

> Pour les associations : Numéro d'association > Attestation assurance responsabilité civile – professionnelle.> Votre règlement établi à l'ordre des déraillés du trieux

L'envoi de votre Bulletin de participation atteste l'acceptation du règlement joint, et en aucun cas vous ne pourrez être remboursé ou porter plainte contre les organisateurs. Renvoyez votre bulletin (+ chèque + les documents) à l'adresse ci- dessous :

LES DERAILLES DU TRIEUX

1 place de la liberté

22260 PONTRIEUX

#### DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

*La foire à tout, vide grenier, brocante se déroule sur la zone du port de PONTRIEUX . Installation à partir de 7h.Installation gérée par les bénévoles des déraillés du trieux.L'exposant s'engage à rester au minimum jusqu'à 17h au minimum.*

#### REGLEMENT

##### Admission :

La foire à tout, vide grenier, brocante est ouverte à tous.Particuliers et professionnels

- Les Déraillés se réservent le droit de procéder à une sélection des stands par rapport aux produits proposés. - Toute réservation vaut acceptation du présent règlement.

##### Peuvent être vendus :

- Tout produit alimentaire dont les organisateurs auront autorisé la vente. - Pour être valable, la convention d'admission doit être accompagnée du paiement des droits d'inscription. Le prix de l'emplacement figure sur la demande d'inscription.

##### Obligations et droits de l'exposant :

Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou une partie de l'emplacement attribué.

Les exposants sont priés de laisser l'emplacement propre en mettant leurs déchets dans les poubelles mis à leur disposition. La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Les organisateurs se réservent le droit de faire supprimer ou modifier les installations. Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément des organisateurs qui pourront d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne. Nous vous rappelons que les produits alimentaires sont soumis au Code de la Consommation, pensez à vous référer à l'article R112-9.

##### Obligations et droits des organisateurs :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les organisateurs établissent le plan de la manifestation et répartissent les emplacements selon les critères exprimés sur la demande, à savoir : la nature des articles et le type de stand et dimensions. Ils se réservent le droit de modifier s'ils le jugent utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. Les organisateurs sont exonérés de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, incendie, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.